

**Installations classées pour la protection de l'environnement
(Code de l'environnement Livre I - Titre 2 et Livre V)**

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

**Demande d'autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud à Champlecy - Hautefond
Lieu-dit la Redoute à Champlecy**

PETITIONNAIRE : Entreprise ROGER MARTIN , dont le siège social est 4 avenue Jean Bertin Parc technologique
BP 77971 - 21079 DIJON Cedex

OBJET DE LA DEMANDE :

Exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud sur le territoire des communes de Champlecy - Hautefond
Rubrique n° 2521-1 de la nomenclature des installations classées.

Le dossier de demande d'autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud sur le territoire des communes de Champlecy – Hautefond est été mis à disposition du public **du vendredi 3 mai au vendredi 17 mai 2019 inclus** à la préfecture de Saone-et-loire à Mâcon, Bât B, ou sur le site internet de la préfecture (www.saone-et-loire.gouv.fr – politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques, participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement – Centrale d'enrobage ROGER MARTIN Champlecy-Hautefond)

Aucune observation n'a été reçue au cours de cette consultation.